

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2013

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT- Claudette TISSOT - Geneviève PLAT - Danielle DURAND

Mrs Michel BADOT - Jean Patrick BROUX - Jean-Claude FEVRE - Claude MULLIERE - Vincent NICOT

Absents : Excusés : Evelyne VEROT pouvoir Josiane DUMONT - Pascale ODIN pouvoir Maryse PETIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu de la séance précédente.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012 :

Après présentation des réalisations du budget 2012, le Conseil Municipal approuve le compte administratif assainissement avec les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	9 497,39 €	78 433,23 €
Recettes	12 990,98 €	78 569,09 €
Excédent	3 493,59 €	135,86 €

COMPTE DE GESTION 2012 ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte de gestion 2012 assainissements du Receveur Municipal dont les écritures sont conformes et équivalentes au compte administratif du même exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE :

Après présentation du compte administratif 2012, le Conseil Municipal l'approuve avec les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	525 948,00 €	152 922,87 €
Recettes	679 920,24 €	124 589,61 €

Affectation au budget 2013 :

au compte 002 : 415 254,04 € au compte 1068 : 132 734,90 €

COMPTE DE GESTION 2012 COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2012 du Receveur Municipal dont les écritures sont conformes et équivalentes au compte administratif du même exercice.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire présente au conseil les conditions dans lesquelles seront organisés les rythmes scolaires suite à la réforme de 2012 et indique les différentes contraintes d'organisation des temps périscolaires dans le cadre du projet éducatif qu'il convient de mettre en place. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter ce nouvel aménagement en 2014, de demander une dérogation au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et d'informer le Conseil Général de ce projet.

BAIL COMMERCIAL SALON DE COIFFURE :

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de bail commercial pour la location du salon de coiffure. Il précise que celui-ci prendra effet le 1er juin 2013 et sera consenti à titre gratuit au vu des travaux que le locataire aura à exécuter. Ensuite, à compter du 1er juin 2015, le loyer mensuel sera de 150 €. Le Conseil approuve le bail tel que rédigé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

SUBVENTION 2013 :

Le conseil Municipal décide d'allouer pour 2013 des subventions à divers organismes et associations.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE ET D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la réunion de la CAP Centre de Gestion de Saône et Loire, deux agents de la Commune peuvent être promus à un grade supérieur. Le Conseil, décide d'ouvrir les postes suivants, à compter du 1er mai 2013 :

- Adjoint administratif principal de 2ème classe
- ATSEM principal de 2ème classe

FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE ET D'UN POSTE D'ATSEM 1ère CLASSE :

La promotion des deux agents étant validée, il convient de fermer les postes suivants à compter du 1er mai 2013 :

- Adjoint administratif 1ere classe
- ATSEM de 1ère classe

AMENDES DE POLICE 2013 :

Face à la vitesse excessive des véhicules constatée au bourg de la Commune, Monsieur le Maire présente un devis concernant l'installation d'un plateau ralentisseur à proximité de l'école. Dans le cadre de ces travaux, le Conseil décide de demander une aide financière via le produit des amendes de police 2013.

PIIC 2013 :

Suite au projet de création d'une classe supplémentaire, Monsieur le Maire informe qu'une subvention départementale d'un montant de 15 000 € peut être allouée dans le cadre du PIIC 2013. Le Conseil charge le Maire d'établir la demande.

SUBVENTION « BATIMENTS BOIS COLLECTIFS » :

Concernant la création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire, la commune peut bénéficier d'un soutien relatif au programme de la Région, sous forme d'une subvention représentant 35% du montant HT des investissements éligibles : ossature- charpente et aménagements intérieurs fixes en bois locaux. Le Conseil décide de faire une demande dans ce sens.

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'informatiser la bibliothèque suivant deux possibilités :

- bibliothèque de Baudrières.
- bibliothèque en réseau avec St Germain du Plain.

Il informe également des différentes subventions auxquelles la commune pourra prétendre pour ce projet. Quelques précisions restent à apporter concernant cet équipement»

DIVERS

Monsieur le Maire fait part des différentes annonces et demandes reçues en Mairie et présente le rapport positif du contrôle concernant la salle polyvalente, par la commission de sécurité d'arrondissement.

Il rappelle que la commune a obtenu le 1er prix départemental de fleurissement dans la catégorie de 501 à 1000 habitants.

Madame Maryse PETIT signale que le recensement de la population est terminé : 932 habitants soit 68 de plus qu'en 2008.

Madame Claudette TISSOT rend compte d'une réunion de RPC qui avait pour objet la formation du personnel de restauration scolaire. Elle fait également le point des différents projets de travaux des bâtiments communaux.

Monsieur Michel BADOT relate les différents travaux effectués concernant l'entretien des chemins PDIPR. Il donne lecture des travaux ONF effectués en 2012 qui seront facturés en 2013.

Monsieur Vincent NICOT informe des différents travaux pour 2013 inscrits au programme du Syndicat des Bassins Versants sur la commune. Les cotisations seront augmentées de 5 % cette année.